

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le trois février à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

ALVES Christophe ; CHATTON Guy-Joël ; COLIN Michèle ; COLLOT Bernard ; COLLOT Noël ;
DAZY Benoît ; FLEURY Sylvie ; LEMARCHAL Arnaud ; SKIROLE Patricia ;

Absente excusée ayant donné procuration :

GIANNINI Isabelle à LEMARCHAL Arnaud

Absente excusée : BRADFER Yasmina

A été nommée secrétaire de séance : Mme FLEURY Sylvie

1° Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2025.

2° Délibération n° 01-2026 : Demande d'adhésion au SIERM, Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes

La gestion de l'eau potable exige des moyens de plus en plus exigeants, destinés à mettre à disposition des abonnés une eau de qualité et en quantité suffisante. Ces moyens sont d'ordre organisationnel et financier, et nécessitent des compétences et du temps que manifestement la commune n'a pas. C'est pourquoi, il est proposé l'adhésion de la commune au Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes (SIERM) pour la compétence « Eau potable ».

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L 5211-18 et L 5212-1 et suivants

- **Vu** les statuts du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes

- **Vu** le document d'incidences (joint en annexe) relatif à l'adhésion des communes de Han-lès-Juvigny, Juvigny-sur-Loison, Louppy-sur-Loison, et Remoiville au Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Demande** l'adhésion de la commune au Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes pour la compétence « Eau potable » au 1^{er} janvier 2027 ;

- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire.

3° Débats :

Travaux rue du Bourget : le marché ayant été lancé, réunion de la commission travaux le 09/02/2026 pour le choix de l'entreprise.

Débat sur les travaux à envisager pour le logement communal du 10 rue de Marville, la décision sera prise après le vote du Budget Primitif 2026.

Organisation du bureau de vote pour les Elections Municipales du 15/03/2026.

La séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance, Sylvie FLEURY

Le Maire, Guy-Joël CHATTON